



UNE CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'UPJV



DÉPLACEMENTS



ENERGIE



DÉCHETS



ACHATS



ENSEIGNEMENT



RECHERCHE

Consciente des enjeux environnementaux rappelés par le Grenelle de l'environnement, l'UPJV, en se référant au texte applicable à toutes les universités, entend engager une politique volontaire dans les domaines suivants :

- ❖ Déplacements
- ❖ Énergie
- ❖ Déchets
- ❖ Achats
- ❖ Enseignement
- ❖ Recherche

1. Déplacements

Afin de favoriser une mobilité douce, l'UPJV souhaite développer ses relations et accords avec les structures locales dédiées (municipalités, métropoles, communautés d'agglomérations, départements, région).

Cette coopération doit se faire en tenant compte de la spécificité de notre université, à savoir une implantation multi-sites sur les trois départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme fréquentée par des étudiants habitant en zones urbaines et rurales.

Les actions engagées le seront en fonction de la spécificité de chaque zone concernée (par exemple favoriser l'usage des transports en commun publics en zone urbaine, et faciliter le covoiturage en zone rurale).

Dans le cadre de la présente Charte, l'UPJV s'engage notamment en faveur des actions suivantes :

- Sensibilisation de la communauté universitaire à une mobilité responsable
- Promotion des services permettant un mode de déplacement doux (service de location de vélo de la ville, abonnements Vélam...)
- Mise en place de parkings à vélo fermés sur chaque site
- Travailler avec chaque métropole et communauté d'agglomération en vue de bénéficier d'une offre de transports en commun adaptée aux étudiants et membres du personnel de l'UPJV
- Maintien de l'adhésion à la charte entreprise de covoiturage en Picardie, plate-forme à destination des membres du personnel mise en œuvre par la Chambre régionale de commerce et d'industrie
- Mise en place d'une plate-forme pilote de covoiturage étudiant, actuellement en cours de création sur l'IUT de Creil, qui sera testée puis étendue à l'ensemble de l'Université dès que possible

2. Énergie

Afin de répondre à la nouvelle donne énergétique, caractérisée notamment par la raréfaction des ressources et l'augmentation des coûts, l'UPJV mène une politique volontariste, se déclinant notamment en matière de :

- Rénovation énergétique des bâtiments incluant :
 - Des procédés innovants utilisés pour les nouvelles constructions (puits canadiens, amphithéâtres enterrés, plafonds en terre cuite, etc...)
 - La réhabilitation énergétique de bâtiments
 - La construction d'un plateau technique sur le Campus Sud
- Exploitation efficace des bâtiments consommateurs d'énergie, avec la réalisation de travaux d'amélioration de ces équipements, ainsi que la responsabilisation des exploitants au travers de marchés à performances
- Mise en œuvre d'un plan de comptage et, à l'occasion des travaux de réhabilitation ou de construction, installation de dispositifs innovants de supervision et de régulation des flux (exemples : suivi et pilotage à distance des installations, allumage et extinction automatique des lumières et utilisation maximale de la lumière naturelle, remplacement des ampoules par des systèmes à LED, etc...)
- Travaux en cours visant à réduire le nombre de points d'impression, afin de diminuer la consommation énergétique
- Exploitation de données avec l'analyse des dérives en consommation, en vue d'apporter toute mesure corrective nécessaire
- Réalisation du bilan carbone complet trisannuel

3. Déchets

L'UPJV étant implantée sur des territoires divers, cette politique sera conduite en accord avec les acteurs locaux, afin de tenir compte des stratégies spécifiques de chaque territoire.

Indépendamment de ces stratégies spécifiques, l'UPJV s'engage dans une politique de gestion des déchets qui se traduira sur l'ensemble des sites notamment par les éléments suivants :

- Généralisation du tri sur les différents sites
- Politique d'information sur le tri
- Réduction des déchets :
 - Inciter à la rationalisation des impressions papier et à la numérisation
 - Limiter l'utilisation des objets jetables (exemple : remplacer le gobelet jetable par une tasse ou un eco cup réutilisable lors de l'utilisation des machines distribuant des boissons chaudes)
- Travailler avec les partenaires de la restauration universitaire, principalement le CROUS Amiens-Picardie, en vue de favoriser une gestion durable des déchets

4. Achats

L'Université doit avoir un comportement exemplaire en matière d'achats, mais aussi contribuer à favoriser des comportements durables et responsables en la matière auprès des membres de la communauté universitaire.

Aussi, des efforts particuliers seront effectués en ce sens, notamment sur les points suivants :

- Favoriser les achats décarbonés et recyclables en matière de fournitures administratives
- Tendre vers une flotte de véhicules basse émission de CO2
- Favoriser les achats locaux, tant par l'UPJV (dans le respect du Code des Marchés publics) que pour le personnel et les étudiants
- Inciter à l'utilisation de produits de saison, issus de l'agriculture biologique, dans les points de restauration collective à destination de la communauté universitaire
- Favoriser l'achat de produits d'entretien « bio » ou estampillés « Eco label »

5. Enseignement

L'UPJV offre d'ores et déjà un certain nombre d'enseignements en matière de développement durable, notamment plusieurs Masters et une Unité d'enseignement libre accessible à tous les étudiants de l'université.

Afin de répondre aux multiples problématiques en lien avec le développement durable, et en qualité d'établissement public d'enseignement supérieur, l'UPJV devra veiller à ce que l'ensemble des étudiants soit sensibilisé à cette thématique.

Aussi, l'UPJV devra favoriser l'intégration d'un volet développement durable à l'ensemble des formations dispensées.

6. Recherche

L'UPJV est déjà fortement engagée dans le développement durable en matière de recherche.

Pour les sciences et les technologies on peut mentionner les recherches sur les matériaux innovants, notamment à partir de déchets, sur les nouveaux modes de production et stockage de l'énergie, et bien sur les questions fondamentales en écologie.

Pour la santé, on peut mentionner les recherches sur l'influence sur la santé de facteurs exogènes (perturbateurs endocriniens, leucémie des villes-leucémie des champs).

Pour les sciences de l'homme et de la société, on peut citer l'analyse de l'action des politiques publiques pour les questions afférentes au développement durable et à l'accompagnement des changements.

Cette politique doit se poursuivre notamment par le biais d'une incitation renforcée à l'égard des projets de recherche nécessairement pluridisciplinaire sur les questions de développement durable, où notamment les SHS trouvent toute leur place.

Ces projets doivent s'appuyer sur des partenariats (notamment avec l'INERIS sur les questions de maîtrise des risques) et sur les opérateurs du secteur (fondation sur la biodiversité, ADEME...)

Le développement durable étant nécessairement l'affaire de tous, les étudiants et membres du personnel de l'Université de Picardie Jules Verne devront être sensibilisés par tous moyens, en vue de s'engager pour une Université durable, ce dans une démarche participative.

A ce titre, toute initiative allant dans ce sens sera soutenue par l'UPJV, et notamment le projet « UZéroD » (Université Zéro Déchets), lauréat du premier appel à projets de la Fondation de l'UPJV et visant à faire de l'UPJV une université durable, pour une valorisation croissante.

L'engagement de la communauté universitaire dans la voie du développement durable ne saurait être complet sans la recherche d'une cohésion sociale constituant l'un des axes essentiels du développement durable, aussi l'Université de Picardie Jules Verne envisagera sa politique en faveur d'une université durable en incluant systématiquement les aspects sociaux propres à sa communauté.